

## Résolution sur la situation au BURUNDI

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission politique,*

### RAPPELANT

la *Déclaration sur la situation au Burundi*, adoptée par la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Addis-Abeba les 10 et 11 avril 2017, et la *Déclaration sur la situation au Burundi*, adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec les 2 et 3 février 2017 ;

### TRÈS INQUIÈTE

des allégations rapportées par les enquêteurs de la Commission d'enquête internationale indépendante sur les violations des droits de l'Homme au Burundi, dépêchée par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, faisant état de nombreux cas d'exécutions extrajudiciaires, d'actes de torture et autres traitements inhumains et dégradants, de violences sexuelles et basées sur le genre par les forces de sécurité, d'arrestations et de détentions arbitraires ainsi que de disparitions forcées d'opposants politiques dans un climat d'impunité ;

### PRÉOCCUPÉE

par la réduction de l'espace démocratique et médiatique imposée par le gouvernement burundais du fait de la suspension de certains partis politiques d'opposition et de plusieurs organes de presse, entraînant ainsi de sévères restrictions des libertés publiques, dont la liberté d'association et la liberté d'expression ;

### CONDAMNE

les attaques à l'engin explosif dans des quartiers de Bujumbura ayant causé la mort de trois personnes le 17 mai 2017 et d'une personne le 14 juin 2017 et ayant blessé une dizaine de personnes ;

### CONDAMNE

l'interdiction d'accès sur son territoire prononcée par le gouvernement burundais à l'encontre des enquêteurs de la Commission d'enquête internationale indépendante sur les violations des droits de l'Homme au Burundi, mandatée par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU ;

**S'ALARME**

des conclusions du rapport déposé le 15 juin 2017 par les enquêteurs de cette Commission faisant état de violations graves, généralisées et systématiques des droits de l'Homme par le gouvernement burundais et par des personnes qui lui sont associées ;

**SOUHAITE**

que les divers acteurs du conflit reprennent le dialogue politique inter-burundais, de façon inclusive, en se fondant sur le respect de la Constitution burundaise et des Accords d'Arusha et en répondant aux objectifs indispensables de paix et de réconciliation nationale ;

**RAPPELLE**

la disponibilité de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour faciliter les modalités d'un dialogue inclusif et pour accompagner le retour à la paix et au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;

**PREND ACTE**

de l'organisation d'une mission prochaine de haut niveau de l'APF à Bujumbura en vue de s'enquérir de l'évolution de la situation.

*Dans l'attente des conclusions que formulera la délégation de l'APF qui, à l'invitation des Président du Sénat et de l'Assemblée nationale du Burundi, se rendra à Bujumbura dans le cadre d'une mission d'information et de contact :*

**CONFIRME**

la mise sous observation et la suspension de la coopération institutionnelle.